



MAIRIE de  
GENOUILLE  
86250

05.49.87.10.71

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 14  
présents : 10  
votants : 10

**Date de la Convocation :**

4 Février 2022  
Date affichage de la  
Convocation :  
4 Février 2022

**OBIET**

Délibération n° 07/2022  
Travaux réfection logement –  
acceptation avenant 02  
Lot 05 Peinture-sols souples  
SARL EMPREINTE

\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

LAN DEUX MIL VINGT DEUX,  
Le 10 Février à 20 Heures 30 ,  
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont  
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy  
VALETTE, Maire

Etaient présents : Mesdames, Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON,  
Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, GIRAUD Patrice, LUQUIAU  
Christophe, MORIN Jacques, MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice,  
VALETTE Jean-Guy .

Absents excusés : Sandra NIQUET , Christelle DELAGE, Loïc GAUDIN

Absent : Julien CLEMENT

Secrétaire de séance : Patrice GIRAUD

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
**VU** le code de la commande publique  
**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots  
considérés en application de la délibération du conseil municipal n°44-  
2020 du 10 Décembre 2020 relative à l'approbation de l'avant-projet  
détaillé de l'opération de Rénovation Logement  
**VU** la délibération n°16-2020 du conseil municipal du 24 juin 2020  
relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du  
CGCT,  
**VU** la délibération n°45-2021 du conseil municipal du 31 Août 2021  
acceptant l'avenant n°01,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité  
- de conclure l'avenant de moins value ci-après détaillé avec  
l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération  
susmentionnée de rénovation logement  
. Lot n°05 Peinture – Sols Souples  
**Attributaire**: entreprise SARL EMPREINTE 8 rue Louis Blériot 86100  
CHATELLERAULT  
Marché initial : - montant : 8 911.11 € HT  
Avenant n° 2 – montant plus value : 6 603.43 € HT  
Avenant n°3 – montant moins-value :- 1 702.50 € HT  
Nouveau montant du marché : 13 812.04 € HT (soit 16 574.44 € TTC)  
Objet :Nettoyage, aspiration et toutes sujétions, ragréages fibré,  
fournitures et pose de parquets flottants pour 50m<sup>2</sup>; Localisation : tout  
le R+1  
- d'autoriser le maire à signer l'avenant, joint à la délibération,  
considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,  
A Genouillé, le 11 Février 2022  
Le Maire, Jean-Guy VALETTE

**AR Prefecture**

086-218601045-20220210-D07\_2022-DE  
Reçu le 14/02/2022  
Publié le 14/02/2022